



RAPPORT SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

BACCALURÉAT EN BIOLOGIE – 7705

OCTOBRE 2022

DÉCANAT DES ÉTUDES

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Ce document est une présentation synthétique du processus d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en biologie (7705). La diffusion des résultats de l'évaluation de ce programme sur le site Web de l'université met à la disposition du public l'information pertinente quant à ce processus et à la qualité des programmes. Il s'agit de plus de répondre à l'une des exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR (C2-D11) et de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, adoptée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et maintenue par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), organisme qui a succédé à la CREPUQ.

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR prévoit un processus en quatre étapes :

- Dépôt d'un rapport d'autoévaluation, sous la responsabilité du conseil de module ou du comité de programmes, qui s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et les résultats d'une consultation auprès des personnes impliquées dans le programme (corps enseignant et professoral), personnes étudiantes et diplômées, ainsi que du milieu socioéconomique lié au domaine d'études ;
- Dépôt d'un rapport d'expertise externe, effectuée par trois personnes expertes du domaine, dont deux universitaires non rattachés à l'Université du Québec et une personne issue du milieu socioéconomique, qui s'appuie sur la lecture du rapport d'autoévaluation, une visite à l'université et les résultats de discussions avec les personnes impliquées dans le programme ;
- Dépôt d'un rapport d'évaluation institutionnelle par les pairs, effectuée par un comité interne composé de six professeures et professeurs de l'UQAR et présentant une synthèse et une appréciation générale des processus et des résultats de l'autoévaluation et de l'expertise externe ;
- Dépôt de l'avis du doyen ou de la doyenne des études à la Commission des études de l'UQAR concernant les suites à donner au processus d'évaluation périodique.

Ce document est constitué de certaines parties des différents rapports écrits dans le cadre de l'évaluation périodique de ce programme. Le texte peut avoir été remanié pour les fins du présent document.

## **BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Les sciences biologiques étaient l'une des quatre disciplines en sciences naturelles offertes dès 1969 à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Un baccalauréat en enseignement en biologie y est offert depuis 1971, incluant six concentrations (aménagement de la faune, administration, chimie, géographie, statistiques et physique). En 1999, elles ont été remplacées par les cinq concentrations suivantes : cheminement général, écologie, faune et habitats, sciences marines et physiologie - biochimie environnementales. Une concentration en « Biogéochimie environnementale » avait par ailleurs été créée au trimestre de l'automne 2009. Cette

concentration a toutefois été retirée au trimestre de l'automne 2016 en raison, notamment, d'un trop faible taux d'inscription (seulement deux étudiants ont reçu leur diplôme dans ce profil en sept ans). Depuis 2019, les cheminements ont évolué vers ces cinq concentrations : cheminement général, sciences marines, faune et habitats, écologie, fonctionnement et évolution des organismes. De plus, à partir du trimestre de l'automne 2019, un profil *Honor* a été mis en place (offert dans toutes les concentrations), mettant l'accent sur différentes facettes de la recherche scientifique.

## **PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Ce processus d'évaluation concerne le programme de baccalauréat en biologie (7705) ainsi que les autres programmes de premier cycle offerts à l'UQAR qui lui sont associés : baccalauréat en biologie, cheminement DEC-BAC harmonisé (7015), majeure en biologie (6305), mineure en biologie (8107), ainsi que les quatre programmes courts pour les personnes étudiantes en échange (06B1, 06B2, 06B3, 06B4).

La Commission des études, lors de sa réunion du 5 juin 2018, approuvait l'évaluation du programme de baccalauréat en biologie (résolution CE-542-6846). Un comité d'autoévaluation du programme a été formé par le conseil de module de biologie lors d'une réunion tenue le 3 octobre 2018 (BIO-235-301). Ce comité a déposé son rapport d'autoévaluation au mois d'août 2019. La visite d'expertise externe, préalablement prévue en mars 2020, s'est tenue à distance (en mode visioconférence) au cours du trimestre d'automne 2020. Il importe de noter que, dans les circonstances liées à la pandémie de Covid-19, les personnes expertes externes n'ont pas eu l'occasion d'effectuer une visite physique des lieux, contrairement à ce qui est prévu à la procédure habituelle. Le rapport d'expertise a été déposé le 1<sup>er</sup> février 2021. Quant au comité institutionnel d'évaluation par les pairs, la première réunion a eu lieu le 17 février 2021 et le rapport a été déposé le 21 mai 2021.

Le rapport d'autoévaluation a été adopté le 3 décembre 2019 par le conseil de module de biologie et le rapport d'expertise externe a été reçu favorablement par ce dernier le 18 octobre 2021. Le conseil de module a pris acte du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) avec cinq réserves le 18 octobre 2021. Quant à l'assemblée du Département de biologie, chimie et géographie, elle a donné des avis favorables aux rapports d'autoévaluation et d'expertise externe le 20 octobre 2021, mais a émis une réserve en adéquation avec celles du conseil de module concernant le rapport du CIÉP.

Finalement, le Décanat des études, après avoir pris connaissance des rapports d'évaluation a déposé son avis et le dossier d'évaluation du programme à la réunion de la Commission des études du 7 décembre 2021.

## SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ET DES RECOMMANDATIONS<sup>1</sup>

### RAPPORT D'AUTOÉVALUATION<sup>2</sup>

Le rapport d'autoévaluation respecte les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR. Une présentation générale de l'évolution et de la structure du programme est d'abord proposée, suivie des ressources associées au programme (ressources enseignantes et professorales, personnel de soutien, ressources matérielles et physiques). L'autoévaluation repose sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation, ainsi que sur les résultats d'une consultation par questionnaires anonymes en ligne auprès des personnes étudiantes (n=53) et diplômées entre 2008 et 2018 (n=120), des personnes enseignant dans le programme (n=19) et de personnes issues du milieu socioéconomique (n=13). Les questionnaires abordent leur appréciation générale concernant le programme, ses objectifs, sa structure, sa gestion administrative, la qualité de la pédagogie et la disponibilité des ressources.

Il ressort de cette analyse un très haut taux de satisfaction, notamment de la part des personnes diplômées et étudiantes. L'équilibre entre les travaux pratiques et les cours théoriques, la disponibilité et la compétence des ressources enseignantes et professorales sont soulignés, de même que la taille des groupes, la disponibilité et la qualité des auxiliaires de laboratoire. Le personnel enseignant juge que les personnes étudiantes qui s'inscrivent pour la première fois ont acquis les connaissances nécessaires pour entreprendre le programme. On observe également une grande satisfaction par rapport à la structure du programme, tout en observant des chevauchements entre certains contenus de cours. Les personnes issues du milieu socioéconomique estiment que le programme est pertinent dans son ensemble.

En ce qui a trait aux points faibles soulevés par les personnes diplômées et étudiantes, le comité d'autoévaluation note le manque de préparation aux réalités des milieux de travail autre que celui de la recherche, la trop grande importance accordée aux cours magistraux et l'absence de présentation de certaines techniques (statistiques, programmation, géomatique et techniques de pointe). D'autre part, le corps enseignant et professoral note une certaine insatisfaction en lien avec les installations de laboratoires ainsi qu'une insatisfaction quant au nombre de ressources professorales allouées au programme. Certaines insatisfactions sont aussi exprimées concernant le climat de travail, sans pour autant qu'elles soient expliquées ou détaillées. Finalement, une part non négligeable des personnes issues du milieu socioéconomique considère que les profils du programme ne sont pas pertinents et relève une certaine lacune en anglais qui est remarquée chez les personnes diplômées.

À la suite de ces constats, le comité d'autoévaluation a émis **24 recommandations** :

1. Vérifier, et mettre à jour si nécessaire, les descriptions officielles des cours n'ayant pas été modifiées depuis 2013 ;

---

<sup>1</sup> Le texte de cette partie est extrait du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs, comité formé de personnes professeures de l'UQAR. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

<sup>2</sup> Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport d'autoévaluation rédigé par le comité d'autoévaluation mis sur pied par le conseil de module de biologie. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

2. Regrouper les sorties sur le terrain des cours BIO 531 18 *Écologie générale*, BIO 130 99 *Invertébrés* et de BIO 316 09 *Physiologie animale comparée I* pour optimiser les déplacements sur le terrain ;
3. Pour maintenir ou augmenter la capacité d'accueil du programme :
  - a. Augmenter la disponibilité des locaux de classes et de laboratoire par case horaire ;
  - b. Augmenter le nombre de locaux de classes avec une capacité de 60 ou 80 personnes ;
  - c. Embaucher des professeures et des professeurs et auxiliaires d'enseignement pour assurer un enseignement et un encadrement de qualité ;
4. Embaucher des auxiliaires d'enseignement permanents pour couvrir l'ensemble des cours qui comportent des laboratoires et des sorties sur le terrain pour assurer la qualité de l'enseignement, le suivi temporel des cours et la sécurité des personnes inscrites aux cours ;
5. Pourvoir dans les plus brefs délais le poste de professeure ou de professeur en physiologie cellulaire octroyé et suspendu en 2014 ;
6. Ouvrir un poste de professeure ou de professeur en entomologie ;
7. Ouvrir un poste de professeure ou de professeur en écologie des poissons et/ou gestion des populations des poissons ;
8. Ouvrir un poste de professeure ou de professeur en herpétologie ;
9. Embaucher une personne auxiliaire d'enseignement et de recherche dans le domaine de la biologie moléculaire, la physiologie cellulaire et la génétique ;
10. Appliquer une condition minimale pour l'admission pour les personnes en provenance du Québec à une cote de rendement au collégial de 23 ;
11. Favoriser la division des cours en plusieurs groupes afin de continuer à valoriser une « université de taille humaine » ;
12. Embaucher des personnes professeures pour répartir les tâches liées aux différents comités modulaires, départementaux et institutionnels en périphérie des activités d'enseignement et de recherche ;
13. Augmenter les efforts de recrutement dans les cégeps de l'ensemble du Québec ;
14. Continuer les efforts de recrutement en France et cibler d'autres pays francophones (par ex. : Suisse, Belgique) ;
15. Faire du recrutement au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans les autres communautés francophones canadiennes maintenant que l'année préparatoire en sciences est offerte à l'UQAR, permettant aux personnes étudiantes sans diplôme d'études collégiales d'être admises au programme ;
16. Revoir les cours identifiés comme redondants (BIO 315 01 *Physiologie cellulaire*, BIO 114 99 *Structure moléculaire du vivant*, BIO 211 99 *Métabolisme énergétique*) pour éliminer les redondances ;
17. Proposer un cours en programmation scientifique et gestion des données ;
18. Revoir la liste de cours d'enrichissement pour offrir un cours en gestion de projet ;
19. Augmenter le nombre de locaux disponibles pour des travaux d'équipe ;
20. Augmenter le nombre d'heures où la bibliothèque est ouverte, surtout en fin de trimestre ;

21. Augmenter le nombre de locaux disponibles par case horaire ;
22. Améliorer les locaux de laboratoire, leur disponibilité et les équipements s’y trouvant (laboratoire et informatique) ;
23. Améliorer les locaux de classe en augmentant le nombre de branchements pour l’utilisation des ordinateurs en salle de classe et les équipements multimédias dans les salles, ainsi qu’en prenant le temps de changer l’atmosphère des locaux (décor sur les murs, par exemple) ;
24. Évaluer la complémentarité des cours afin d’augmenter les échanges et l’interdisciplinarité.

#### *RAPPORT D’EXPERTISE EXTERNE*

Le rapport d’expertise externe consiste en la présentation de constats généraux issus de la lecture du rapport d’autoévaluation et de rencontres ayant eu lieu à distance, par visioconférence, avec le comité d’autoévaluation, les personnes enseignant dans ce programme, ainsi qu’avec des personnes étudiantes et diplômées en novembre et en décembre 2020. Les conclusions et recommandations de ce rapport couvrent l’essentiel des éléments faisant partie du mandat des personnes expertes externes : les objectifs et la cohérence du programme, la qualité de l’enseignement et des apprentissages, et la qualité des ressources humaines, physiques et matérielles liées au programme.

Le rapport d’expertise externe ouvre sur un constat positif relativement au programme de baccalauréat en biologie, soulignant qu’il « a le vent dans les voiles ». À la suite des rencontres, plusieurs éléments du rapport d’autoévaluation ont été corroborés, dont l’équilibre entre l’enseignement pratique et théorique ainsi que la dimension humaine de l’université comme points positifs du programme.

Des éléments du programme méritant une amélioration sont mentionnés afin de « maintenir, voire bonifier la qualité du programme ». Au premier chef, le manque d’effectif, tant du côté des ressources professorales que des auxiliaires, est souligné. Cette situation expliquerait le manque de préparation dans certains cours, le fait que plusieurs descriptions de cours n’ont pas été mises à jour depuis plusieurs années, une certaine redondance dans l’offre de cours et entraînerait un épuisement « palpable chez plusieurs [personnes professeures] ». Les personnes étudiantes ont indiqué une certaine insatisfaction quant aux compétences de certaines ressources enseignantes. Selon les personnes responsables de l’expertise externe, cette situation résulte probablement en partie d’un déficit récurrent d’effectifs, d’un manque de communication lors de la prise en charge de certains cours, ou des courts délais de préparation de cours. Le rapport d’expertise externe relève de plus une insatisfaction de la part du corps professoral concernant la reconnaissance des activités de recherche dans leur charge de travail, ainsi que la supervision de personnes étudiantes des cycles supérieurs.

Le manque de capacité d’accueil des laboratoires d’enseignement et la taille des locaux sont aussi des lacunes mentionnées, tant par les ressources enseignantes et professorales que les personnes étudiantes. Cette situation entraîne une obligation d’offrir des laboratoires le soir et les fins de

semaine, et de former des sous-groupes, ce qui peut nuire à la qualité et à l'homogénéité de l'enseignement, de même qu'à la cohésion des cohortes étudiantes.

Concernant le niveau de compétences et d'aptitudes des personnes étudiantes, le comité des personnes expertes externes aborde ce sujet à partir du point de vue du corps enseignant et professoral, et souscrit aux conclusions du rapport d'autoévaluation en la matière, soit que le niveau de compétences et d'aptitudes des nouvelles personnes inscrites au programme de baccalauréat est variable. La hausse du nombre de personnes étudiantes présentant des difficultés ou des troubles d'apprentissage, augmentant par ailleurs la charge de travail des ressources enseignantes et professorales, est aussi soulignée.

En contrepartie, une insatisfaction des personnes étudiantes et diplômées concernant la préparation à l'égard du marché du travail est aussi soulignée. Le rapport d'expertise externe souligne que le comité d'autoévaluation n'a pas retenu cet élément dans ses recommandations, même si des lacunes pour l'employabilité des personnes diplômées ont été soulevées dans le rapport d'autoévaluation.

Une insatisfaction étudiante à propos de l'offre de cours, pour laquelle existerait un manque d'information conduisant à des annulations de dernière minute à cause du manque d'inscriptions, a été aussi soulignée.

Finalement, le rapport d'expertise externe relève le fait que « les genres ne sont pas bien représentés » au sein du corps professoral, sans que le comité d'autoévaluation n'aborde les questions d'équité, de diversité et d'inclusion dans son rapport ou ses recommandations.

À la suite de ces constats, les personnes responsables du processus d'expertise externe ont formulé **16 recommandations** :

1. Ouvrir un dialogue entre le corps professoral du module de biologie et la direction de l'UQAR quant au manque de ressources professionnelles qui se fait de plus en plus sentir avec l'augmentation de la clientèle étudiante. Compte tenu du niveau d'épuisement professionnel exprimé par plusieurs personnes professeures, il importe ici de procéder rapidement ;
2. Considérer les écarts importants d'effectifs professoraux du module de biologie de l'UQAR par rapport aux autres départements de biologie du réseau UQ et y remédier ;
3. Doter le module de biologie de postes supplémentaires au sein du corps professoral et des auxiliaires d'enseignement ;
4. Revoir la disponibilité et l'attribution des locaux d'enseignement de manière à répondre rapidement aux besoins identifiés par le module de biologie ;
5. Restreindre au minimum les prestations de cours et de laboratoires d'enseignement en dehors des heures conventionnelles de travail, cela tant pour le bien-être des personnes étudiantes et du corp enseignant et professoral que pour la qualité des cours ;
6. Envisager de réduire le nombre de personnes étudiantes inscrites au programme de baccalauréat en biologie ou de contingenter le nombre d'inscriptions dans certains cours et laboratoires lorsque les conditions d'enseignement (capacité d'accueil des locaux, horaire) ne sont pas adéquates ;

7. Établir une cote de rendement au collégial (cote R) minimale d'admission au programme de baccalauréat en biologie pour les personnes du Québec ;
8. Instaurer un programme de dégrèvement de cours ou de responsabilités administratives afin de reconnaître, encourager et supporter les personnes professeures qui sont fortement engagées dans des activités de recherche et de formation de personnels hautement qualifiés. De telles approches existent déjà, depuis de nombreuses années, dans plusieurs autres universités au Québec, dont au sein du réseau des UQ ;
9. Demeurer proactifs dans la mise en place d'activités permettant aux personnes étudiantes de se familiariser avec le milieu du travail ;
10. Doter le module de biologie de postes supplémentaires au sein du corps professoral et des auxiliaires d'enseignement ;
11. Instaurer une stratégie à la direction du module qui permettra de recruter plus rapidement des personnes chargées de cours, soit quelques semaines avant le début des sessions d'enseignement, afin de leur permettre de se préparer de façon adéquate ;
12. Planifier plus tôt dans le calendrier universitaire l'offre de cours optionnels pour la session suivante en fonction des ressources professorales disponibles et des préinscriptions afin d'éviter l'annulation de cours à la dernière minute ;
13. Planifier en tout début de session une rencontre d'information avec les personnes étudiantes afin de leur présenter l'état des lieux et les alternatives existantes quant à l'offre de cours immédiate et à venir durant leur cursus universitaire ;
14. Doter le module de biologie d'une déclaration ou d'un engagement quant à l'équité, la diversité, l'inclusion et le bien-être du personnel et des personnes étudiantes. Le comité ignore si une telle déclaration existe à un niveau supérieur à l'UQAR ;
15. Développer un plan d'action à court terme afin de promouvoir et de mettre en œuvre de tels principes, notamment de favoriser une diversification des genres lors des prochains recrutements ;
16. Établir un dialogue entre le module et la haute direction de l'UQAR afin d'élaborer une vision commune qui permettra de préserver l'unicité et le succès actuel du programme de biologie.

#### *RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNEL PAR LES PAIRS*

Le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) a le mandat de se prononcer sur la qualité et la nature des bilans et des recommandations contenues dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'expertise externe. Le rapport propose une synthèse critique de tous les éléments du dossier d'évaluation périodique de programme et des recommandations formulées sur cette base.

Le CIÉP est d'avis que le rapport d'autoévaluation permet de dresser un bilan du programme évalué et de ses retombées. Toutefois, le CIÉP estime que ce rapport présente une vision un peu biaisée du programme en se centrant de manière insistante sur la question du manque de ressources professorales associées au programme, plutôt que de relater les bonnes pratiques et qualités des programmes, qui ressortent pourtant éloquemment notamment de la part des personnes étudiantes et diplômées. Le CIÉP est d'avis que le rapport d'autoévaluation n'arrive

pas à démontrer ce que l'embauche de nouvelles ressources apporterait à la qualité du programme de premier cycle ou à son développement.

Selon les membres du CIÉP, le rapport d'expertise externe présente le même biais en abordant lui aussi la question du manque de ressources professorales, tout en laissant en plan des éléments du mandat qui lui a été confié. En effet, le CIEP estime que ce rapport fait à peu de choses près l'impasse sur 1) la pertinence des objectifs du programme, 2) sur la qualité des apprentissages et 3) sur la cohérence entre la structure du programme, le contenu des cours et les objectifs du programme, qui représentent les trois premiers éléments prévus à leur mandat. Par ailleurs, la remarque concernant le manque de locaux apparaît surprenante au regard des améliorations des dernières années selon le CIÉP, mais qui peut s'expliquer par l'absence de visite de lieux par les personnes expertes externes.

Le CIEP estime que le rapport d'autoévaluation et le rapport des experts externes soulignent avec pertinence le développement et le déploiement de ce programme, ce qui peut justifier la pertinence de demander l'ajout de ressources pour appuyer le développement. Si de nouvelles ressources étaient allouées au programme, le CIEP aimerait rappeler la pertinence des recommandations du comité d'experts externes concernant les mesures d'équité, de diversité et d'inclusion.

Au regard de ces constats, le CIÉP a formulé **4 recommandations** :

1. Poursuivre les bonnes pratiques dans le programme, attestées par la grande satisfaction des personnes étudiantes et diplômées, tout comme le recrutement constant et de provenance variée de l'effectif étudiant ;
2. Appuyer les recommandations d'un éventuel comité de révision du programme concernant de nouveaux aménagements physiques (locaux) sur la base du développement du programme ;
3. Examiner les modalités permettant un rapprochement avec le marché du travail, afin de sensibiliser les personnes étudiantes aux divers débouchés qui s'offrent à eux à l'extérieur du monde universitaire ;
4. Mettre en place d'une approche-programme qui pourrait favoriser une cohésion entre le corps professoral, les personnes chargées de cours et les auxiliaires d'enseignement impliqués dans le programme afin de consolider les bonnes pratiques et réduire certains irritants soulevés par les personnes étudiantes et diplômées.

#### **AVIS DU DÉCANAT DES ÉTUDES ET RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

L'avis de la doyenne des études de l'UQAR fait état de certains éléments soulevés dans les différents rapports d'évaluation. L'appréciation générale de la qualité du programme et sa forte attractivité sont d'abord soulignées. La hausse de l'effectif étudiant dans le programme en est la résultante, ayant comme effet de causer certains problèmes identifiés dans le rapport d'autoévaluation. Il importe selon la doyenne de travailler à maintenir l'équilibre entre le recrutement et le maintien de la « dimension humaine » du programme et de l'université.

L'avis fait aussi mention des différences de perception entre le comité d'autoévaluation, l'expertise externe et le comité institutionnel d'évaluation par les pairs concernant les enjeux liés aux espaces physiques (locaux, laboratoires) et les ressources enseignantes et professorales. Le comité de révision du programme est invité à tenir compte de ces différences de points de vue afin d'arriver à une analyse nuancée de la situation.

Finalement, la doyenne invite le comité de révision du programme à prendre en compte le besoin exprimé par les personnes étudiantes et diplômées de mieux connaître et d'être mieux préparées aux réalités du marché du travail tout en n'inféodant pas la formation universitaire aux besoins immédiats du marché.

En conclusion, la doyenne invite le conseil de module de biologie à :

1. S'approprier les recommandations des comités impliqués dans l'évaluation ;
2. Procéder à la création d'un comité de révision du programme, composé de personnes professeures, d'une personne chargée de cours et de personnes étudiantes, qui aura le mandat de proposer au conseil de module une révision du programme en tenant compte des incidences à la fois universitaires et financières de chacune des modifications proposées ;
3. Soumettre au Décanat des études le projet de révision dans un but d'accompagnement et de validation, et ce, préalablement à toute consultation externe ou encore à toute soumission à des instances pour approbation ;
4. Soumettre, pour approbation par les instances concernées, un projet de révision du programme de baccalauréat en biologie d'ici la fin du trimestre de l'automne 2023.

L'avis de la doyenne a été présenté lors de la réunion régulière de la Commission des études de l'UQAR le 7 décembre 2021. Il a été résolu (résolution CE-576-7400) :

- De recevoir le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie ;
- D'inviter le conseil de module de biologie à procéder à la révision du programme, en tenant compte des rapports d'évaluation et de l'avis de la doyenne des études ;
- D'inviter le conseil de module de biologie à présenter le dossier de révision du programme de baccalauréat en biologie à la Commission des études, au plus tard au cours du trimestre d'automne 2023.